

Testament et communauté universelle

Par **patriarche01**, le **20/08/2015** à **07:56**

Bonjour,

Un défunt établi un testament en faveur de 1/3 pour un fils 1/3 pour un autre fils 1/3 pour 2 petits enfants.

Pourtant ils sont en communauté universelle intégrale donc tout les biens reviennent au conjoint survivant alors a quoi sert ce testament et pour quoi faire

Merci

Cordialement

Par **Emillac**, le **20/08/2015** à **10:01**

Bonjour,

[citation]Un défunt établi un testament[/citation]

C'est peu probable... Le défunt n'était pas encore défunt quand il a établi ce testament...

[citation]Pourtant ils sont en communauté universelle intégrale[/citation]

Ben faut croire que non. Qui ça, "ils" ?

[citation]conjoint survivant[/citation]

Ah ? Ben, on est bien content d'apprendre l'existence d'un conjoint survivant seulement maintenant !

[citation]alors a quoi sert ce testament et pour quoi faire [/citation]

Vous avez remarqué que vous posez deux fois la même question ?

Bon, je suppose que le futur défunt a établi ce testament en présence d'un notaire, que la lecture de ce testament, une fois le défunt réellement défunt, a aussi été faite en présence d'un notaire, peut-être et probablement le même que le premier.

Qu'en disent-ils, ces notaires, de cette situation ?

Pour le reste, impossible de répondre sans avoir un dossier complet sous les yeux.